

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [anthony-pomerleau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d9f8fbcbfd30686bdedacdc>

Date d'obtention : 2021-12-08 19:18:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Au départ, un parent ou un élève partage un évènement.

Si le parent nous informe que ça n'a pas de répercussions à l'école, on réfère aux policiers. Si ça des répercussions à l'école, il faut utiliser la trousse. Si on a un doute que le jeune peut être en possession de pornographie juvénile, nous pouvons lui confisquer son téléphone.

Un coup la trousse utilisée, nous informons les services policiers de l'évènement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut pas prendre les situations à la légère et se référer aux besoins auprès des policiers lorsqu'on croit qu'il y a malveillance ou que quelqu'un peut avoir en sa possession des photos d'adolescents dans un de ses appareils électroniques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les rencontres avec les élèves.